

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 21 Septembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 3.17, 3.18, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 21h40.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 1.1.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : Mme Sandrine BOUTARD suppléante de M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Solange JOLY, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Christine WERTHE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Deluz : M. Fabrice TAILLARD La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugy : M. Frank LAIDIE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, C. DEVESA, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, P. GONON, S. JOLY, M. OMOURI, D. POISSENOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. WERTHE, H. TRUDET, D. PARIS, D. CUCHE, JM. BOUSSET, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : P. MOUGIN, M. SEBBAH, A. VIGNOT, J. GROSPELLIN, L. CROIZIER, N. BODIN, C. COMTE-DELEUZE, C. LIME, ML. DALPHIN, D. DARD, A. POULIN, T. MORTON, S. PESEUX, A. FELICE, M. FELT, A. OLSZAK, F. BAILLY, Y. MAURICE, J. KRIEGER, R. STEPOURJINE

Délibération n°2017/003803

Rapport n°3.1 - Participation d'AKTYA aux salons du MIPIM et du SIMI 2017

Participation d'AKTYA aux salons du MIPIM et du SIMI 2017

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021 « Promotion économique Prospection » (Recettes de fonctionnement)	Montant prévu au BP 2017 : 20 500 € (enveloppe) Montant de l'opération : 3 000 € * MIPIM : 1750 € * SIMI : 1250 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la participation d'AKTYA aux côtés du Grand Besançon au prochain Salon de l'Immobilier d'Entreprises (SIMI) qui se déroulera du 6 au 8 décembre 2017 à Paris et au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) qui se déroulera du 13 au 16 mars 2018 à Cannes.

I. Contexte

La présence du Grand Besançon à ces deux salons majeurs s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de développement économique qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire, une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (investisseurs, promoteurs immobiliers et commercialisateurs nationaux et internationaux, foncières).

Le Grand Besançon expose au salon du SIMI 2017 et du MIPIM 2018 en y organisant un stand afin d'optimiser la visibilité de ses produits immobiliers et de renforcer la notoriété de son territoire. Cela constitue un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et un visitorat pointu et très qualitatif.

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Le coût de la participation au MIPIM du Grand Besançon est de 68 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et la réalisation de ce dernier. Le coût de la participation au SIMI est de 22 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et les frais de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment), auxquels il convient d'ajouter la réalisation du stand ; pour mémoire 10 920 € TTC en 2016.

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat portés par le Grand Besançon (très souvent en lien direct avec la sedD), il est opportun qu'ils fassent l'objet lors de ces deux salons d'une promotion spécifique conjointement avec les produits immobiliers qui y sont proposés aux entreprises (le Signal, Innotech, Usitech, Bioparc...) et au-delà de l'ensemble de son parc immobilier d'activité disponible sur le territoire.

A ce titre, il est proposé qu'AKTYA, partenaire historique du Grand Besançon, participe au SIMI 2017 et au MIPIM 2018 sur le stand du Grand Besançon, et qu'AKTYA verse au Grand Besançon une contribution qui s'élève à 1 250 € pour le SIMI et à 1 750 € pour le MIPIM.

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), M. FELT (2), B. GAVIGNET, T. MORTON (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part aux votes.

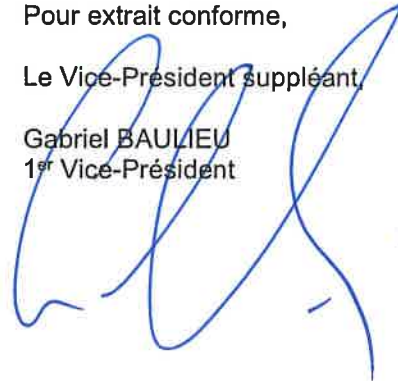
A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec AKTYA pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon :
 - au SIMI 2017,
 - au MIPIIM 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

Préfecture du Doubs

Reçu le 03 OCT. 2017



Contrôle de légalité

**Convention de financement
de la participation d'AKTYA au SIMI 2017 et au Marché International
des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) 2018**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dont le siège est à Besançon, 4 rue Gabriel Plançon, La City, représentée par son Président Monsieur Dominique SCHAUSS, agissant en exécution d'une délibération du Conseil de communauté en date du 21 septembre 2017,

Et :

AKTYA, dont le siège est à Besançon au 6, rue Louis Garnier, représentée par son Président Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en exécution d'une délibération du Conseil d'Administration en date du

Exposent ce qui suit :

Préambule

La présence du Grand Besançon à ces deux salons majeurs s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de développement économique qui a fait de la notoriété et de la visibilité de son territoire, une priorité auprès des entreprises, mais aussi auprès des acteurs économiques qui sont leurs partenaires (investisseurs, promoteurs immobiliers et commercialisateurs nationaux et internationaux, foncières).

Le Grand Besançon expose au salon du SIMI 2017 et du MIPIM 2018 en y organisant un stand afin d'optimiser la visibilité de ses produits immobiliers et de renforcer la notoriété de son territoire. Cela constitue un atout majeur pour la promotion territoriale et la prospection en un lieu qui rassemble à la fois des territoires et un visitorat pointu et très qualitatif.

La participation de la CAGB à ce salon est l'occasion de présenter l'offre immobilière et foncière des opérations concédées à la sedD et notamment TEMIS Microtechniques, TEMIS Santé, le parc des Marnières et le parc Nouvelle Ere.

Le coût de la participation au MIPIM du Grand Besançon est de 68 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et la réalisation de ce dernier. Le coût de la participation au SIMI est de 22 000 €, soit le coût de l'emplacement du stand et les frais de publication sur les supports de communication du salon (catalogue notamment), auxquels il convient d'ajouter la réalisation du stand ; pour mémoire 10 920 € TTC en 2016.

Compte tenu des projets majeurs en matière de parcs d'activités, de développement commercial ou d'habitat portés par le Grand Besançon (très souvent en lien direct avec la sedD), il est opportun qu'ils fassent l'objet lors de ces deux salons d'une promotion spécifique conjointement avec les produits immobiliers qui y sont proposés aux entreprises (le Signal, Innotech, Usitech, Bioparc...) et au-delà de l'ensemble de son parc immobilier d'activité disponible sur le territoire.

A ce titre, il est proposé qu'AKTYA, partenaire historique du Grand Besançon, participe au SIMI 2017 et au MIPIM 2018 sur le stand du Grand Besançon et qu'AKTYA verse au Grand Besançon une contribution financière afférente.

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour but d'acter les conditions de financement par AKTYA d'une quote-part de la participation de la CAGB au salon du SIMI 2017 (du 6 au 8 décembre 2017) et au MIPIM 2018 (du 13 au 16 mars 2018).

Article 2 - Conditions financières et modalités de règlement

La quote-part supportée par AKTYA s'élève à un montant forfaitaire de 1 250 € TTC pour le SIMI et de 1 750 € TTC pour le MIPIM.

Cette somme de 3 000 € sera réglée en une seule fois sur présentation d'un titre de recette émis par la CAGB.

Article 3 - Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle prendra fin avec la libération du versement de la participation financière d'AKTYA à la CAGB.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires originaux, le.....

Pour AKTYA
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le Vice-Président,

Dominique SCHAUSS